

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1	Mme Thérèse Lemay #5
M. Michel Bilodeau #6	Mme Diane Laverdière #2
M Mario Deschâtelets #4	M. Réal Nolet #3

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2017-11-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2017-11-149 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017, tel que déposé.

Adoptée

2017-11-150 OFFRES DE SERVICES WSP WT ASSISTO, PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyée par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter l'offre de service combiné de WSP Canada et Assisto pour l'élaboration du manuel d'exploitation, d'entretien préventif et de suivi environnemental du système de traitement des eaux usées ainsi que des documents nécessaires à l'inscription des infrastructures au OMAE du MDDELCC. La dépense au montant de 23 730 \$ est prévue au projet subventionné d'assainissement des eaux. La directrice générale, Céline Dupras est autorisée à signer les documents d'acceptation des offres de service.

Adoptée

2017-11-151 PLANS ET DEVIS : TRAVAUX CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET CHEMIN DES PRÉS

Considérant l'obtention d'une subvention de 75% du PIIRL pour la réfection de trois ponceaux du chemin de la Rivière, de la réfection des fossés et de la signalisation.

Considérant l'obtention d'une subvention de 75% du PIIRL pour le resurfaçage du kilomètre 1.01 à 2.00 du chemin des Prés.

Considérant que l'élaboration des plans et devis est aussi subventionnée à 75% et que ceux-ci sont nécessaires pour l'appel d'offres et l'obtention des subventions associées.

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyée par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras, à signer tous les documents nécessaires à l'acceptation des plans et devis, d'effectuer la réclamation de la partie subventionnée et d'élaborer l'appel d'offres nécessaire à la réalisation des travaux à l'été 2018.

Adoptée

2017-11-152 MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU ET DE L'ACCÈS PIÉTONNIER

Considérant que le nouveau chemin a été élaboré selon les exigences municipales ;

Considérant que le nouveau chemin répond à l'exigence municipale de ne pas être un cul-de-sac ;

Considérant qu'il y a déjà de la construction domiciliaire et que le nom Chemin du Bord-de-l'Eau a été choisi par les promoteurs et accepté par la municipalité ;

Considérant l'inspection finale du nouveau chemin;

Considérant que l'accès piétonnier est cédé pour fins de par cet permettra l'accessibilité au bord de l'eau;

Considérant que le promoteur, Développement des berges de Figury, désire remettre le chemin du Bord-de-l'Eau et l'accès piétonnier à la municipalité et assume les frais légaux afférents;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire, Daniel Rose, et la directrice générale, madame Céline Dupras, à signer tous les documents légaux nécessaires à la municipalisation du chemin du Bord-de-l'Eau et de l'accès piétonniers représenté par le lot 5 989 491.

Adoptée

2017-11-153 PLATEFORME DE COMPOSTAGE MRC ABITIBI

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de ne pas intégrer le projet de plateforme de compostage de la MRC Abitibi. La directrice générale, Céline Dupras est mandatée afin de transmettre cette décision à la MRC Abitibi.

Adoptée

2017-11-154 ENTENTE ENTRETIEN DU CHEMIN DU LITHIUM

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la municipalité de La Corne réajustée au montant de 2 720\$ annuel et autorise la directrice générale, Céline Dupras à signer l'entente.

Adoptée

2017-11-155 SIGNATAIRE EFFET BANCAIRE ET ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-09-159

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu que monsieur le Maire, Daniel Rose, soit un des représentants et signataire de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse et que Monsieur Jacques Riopel soit retiré en tant que représentant et signataire. Madame Diane Laverdière, et la directrice générale et secrétaire-trésorière conserve leur statut de représentante aux fins de cette résolution. Les représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- Administrateur principal aux fins d'utilisation des services en ligne, tel que, AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière, doit toujours paraître.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Adoptée

2017-11-156 SOUTIEN FINANCIER CLUB ÂGE D'OR

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et majoritairement résolu de soutenir financièrement le Club de l'âge d'or de la municipalité par une contribution financière annuelle de 100\$ leur permettant de couvrir en partie les frais d'assurance responsabilité.

Le vote est demandé : 5 en faveur et 1 abstention

Adoptée

2017-11-157 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS, PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu de désigner monsieur le conseiller Pierre Barrette responsable des communications au plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée

2017-11-158 AVIS POUR VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu que la directrice générale, Céline Dupras, signifie par poste recommandé les citoyens dont les comptes de taxes accusent un retard de deux ans dans le cadre du processus de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes.

Adoptée

2017-11-159 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER RADIO BORÉALE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu de ne

pas contribuer à la campagne de financement de Radio Boréale. La politique de don, commandite et soutien financier de la municipalité met l'emphase sur le soutien financier des organismes locaux ou organismes touchant particulièrement les citoyens de la municipalité.

Adoptée

2017-11-160 SOUTIEN FINANCIER BRUCH BINGO DINDE DE LA FABRIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu de soutenir le brunch Bingo Dinde de la Fabrique pour un montant de 50\$

Adoptée

2017-11-161 SOUTIEN FINANCIER GROUPE DE MISE EN FORME

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de soutenir financièrement le groupe de mise en forme pour un montant de 90\$.

Adoptée

Le rapport budgétaire du mois d'octobre 2017 a été déposé

2017-11-162 TIGE D'ARRÊT DE NEIGE DE TOIT BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la municipalité acquière et installe une tige d'arrêt de neige pour le toit du bureau municipal afin d'éviter les accidents causés par les chutes de neige ou de glace.

Adoptée

2017-11-163 SOUSSION TRAVAUX ACCÈS AU LAC POUR LA PÊCHE SUR GLACE

Considérant que le stationnement des pêcheurs sur le chemin des Riverains représente un danger;

Considérant que les résidents du secteur du chemin du Domaine-du-Rêveur ont participé à la recherche de solutions pour l'accès au lac;

Considérant que le propriétaire du terrain est en accord avec les travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Extrême construction modulaire Itée pour un montant de 2 450\$ plus les taxes applicables afin d'effectuer les travaux nécessaires pour la mise en forme du terrain afin de donner accès au lac.

2017-11-164 DEMANDE DE LOTISSEMENT ET VIRÉE À USAGE PUBLICS

Considérant que M. André Nolet désire effectuer le lotissement de terrains au chemin des Haut-Bois;

Considérant que ce lotissement viendra affecter la virée à usage public de ce chemin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter la demande de lotissement sous la condition que M. André Nolet s'engage à construire à ses frais une nouvelle virée pour les services publics et les usagers respectant les normes.

Adoptée

2017-11-165 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère, Diane Laverdière, appuyée par monsieur le conseiller, Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2017 et celles prévisibles de novembre 2017, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en octobre 2017 pour un total de 44 626.25 \$

Versement par chèque C1700145 à C1700151

Paielement en ligne sécurisé L1700076 à L1700083

Paielement par transfert électronique P1700168 à P1700181

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de novembre.

Comptes à payer en novembre 2017 en date du conseil pour un total de 70 362.80 \$

Salaires payés en octobre 2017

D1700196 à D1700225 pour un montant total de 10 314.41 \$

P1700006 pour un montant de 272.04 \$

Salaires à payer en novembre 2017

D1700226 à D1700257 pour un montant total de 11 486.11\$

P1700007 à P1700014 pour un montant de 2 646.61 \$ (incluant élection)

Adoptée

2017-11-166 LEVÉE

À 20h50, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Céline Dupras
Directrice générale et secrétaire-
trésorière